

# GUIDE PRATIQUE 2010-2011

Communauté de  
Communes de  
Miribel et du  
Plateau  
[www.cc-miribel.fr](http://www.cc-miribel.fr)

des déchets ménagers,  
du tri sélectif  
et de la déchèterie



ICI JE  
TRIE!

LA CCMP COLLECTE EN  
PORTE-À-PORTE

Trier aujourd'hui,

c'est préserver demain

RECYCLAGE  
**ADELPHÉ**  
la bonne réponse

# La CCMP s'engage pour la protection de l'environnement

La préservation des générations futures est un impératif moral qui concerne chacun d'entre nous. C'est pourquoi la CCMP a choisi de modifier son système de collecte sélective en passant au porte-à-porte. Et aujourd'hui les premiers chiffres de tri sur 2010 sont très encourageants.

Malgré tout, l'effort demandé aux collectivités territoriales ne cesse de s'intensifier. Ainsi, le Grenelle de l'environnement prévoit une augmentation du taux de recyclage, porté à 35 % des déchets ménagers en 2012 et à 45 % en 2015 ! Parallèlement, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes passera de 8 à 40 € la tonne à l'horizon 2015, mesure destinée à mettre en oeuvre le principe « pollueur-payeur ».

➤ **Mieux trier, c'est donc aussi maîtriser notre fiscalité.**

C'est grâce à la contribution de chacun que nous parviendrons à mettre en place une politique efficace de préservation de l'environnement.

Pascal **PROTIERE**, Président de la CCMP

Henri **MERCANTI**, Vice-Président en charge de l'Environnement

L'acte de tri est un acte civique et citoyen fort qui permet de :

- 1 limiter la hausse des coûts du traitement des déchets et donc le poids de la fiscalité locale : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- 2 réduire le recours à l'incinération et à l'enfouissement et limiter les nuisances sanitaires et environnementales
- 3 créer plus d'emplois liés à l'environnement (les « emplois verts »)

Une évolution positive grâce à des efforts communs

# Vers la stabilité financière

➤ **Vos résultats depuis 2009**  
+ 7 kg par an et par habitant pour la collecte de tri sélectif  
- 26 kg d'ordures ménagères  
= la réduction de l'incinération et la maîtrise des coûts

➤ En 2009, la CCMP a collecté **36 kg/hab de tri**

36 kg



➤ En 2010, la CCMP a collecté **43 kg/hab de tri**

43 kg



➤ En 2009, la CCMP a collecté **256 kg/hab d'OM**

256 kg



➤ En 2010, la CCMP a collecté **230 kg/hab d'OM**

230 kg



- **Aujourd'hui, grâce à la collecte sélective, 6 emballages produits sur 10 sont recyclés.** La collecte en porte-à-porte a déjà permis à la CCMP d'augmenter le tonnage du tri sélectif et d'améliorer la valorisation de vos déchets. Grâce à l'effort de tous, la CCMP parvient à maîtriser sa fiscalité et particulièrement la TEOM.
- Mais des améliorations sont encore nécessaires car de nombreux sacs de tri sont refusés. C'est pourquoi la CCMP édite **ce guide destiné à vous aider à mieux trier.**

# Le tri sélectif : mode d'emploi



## J'habite en maison individuelle

Je dépose mes déchets recyclables, sauf le verre, dans **les sacs jaunes**.

Les sacs sont distribués pour une durée d'un an à chaque foyer. Si vous n'avez pas de sac, veuillez contacter le 04 78 55 52 18.

**ATTENTION**, les sacs qui n'auraient pas été distribués par la CCMP ne seront pas collectés.



## J'habite en immeuble

Je dépose mes déchets recyclables dans **les bacs jaunes**.

La Communauté de Communes met gratuitement à votre disposition des bacs.



➤ En cas de doute, je jette mes déchets dans la poubelle à ordures ménagères !

## + QUIZZ



*Faut-il laisser les bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique ?*

OUI. Non seulement tout est recyclé mais cela évite de souiller le sac jaune et les autres emballages s'il reste un peu de produit au fond.

## ➤ CE QUE JE JETTE DANS MON SAC OU BAC DE TRI



- Boîtes de conserves
- Canette
- Aérosols
- Barquettes aluminium
- Bidons de sirop
- Papiers
- Journaux
- Magazines
- Prospectus
- Briques
- Cartonnettes
- Flacons et bouteilles en plastique

# Le tri sélectif : mode d'emploi

## ➤ Et le verre ?

Je continue à amener le verre dans les points d'apports volontaires habituels et je pense à enlever les capsules et couvercles (à jeter dans le sac ou le bac jaune).

➤ **27,04 Kg/hab en 2009 et 27,70 Kg/hab en 2010.**  
Stabilité... Des efforts sont encore possibles...



➤ En cas de doute, je jette mes déchets dans la poubelle à ordures ménagères !

## ➤ les INTERDITS



➤ Bouchons



➤ Vaisselle en verre



➤ Faïence



➤ Ampoules



➤ Miroirs

## ➤ Déchèterie intercommunale

**Je peux apporter en déchèterie :**

- Végétaux, tailles, bois
- Gravats
- Ferraille
- Appareils électroniques et électriques
- Objets encombrants et divers non recyclables dont plastiques
- Huiles de vidange
- Batteries et Piles
- Déchets toxiques (peintures...)
- Cartons
- Plâtre
- PVC

**Pour les professionnels :**

merci de contacter la CCMP au 04 78 55 52 18

Zone Industrielle de la Tuillère / 01 700 MIRIBEL

**Horaires d'ouverture**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h  
Le samedi de 9h à 18h non stop

Renseignements et règlement disponibles auprès du gardien



**+ QUIZZ**

*Si je jette des emballages pleins ou à moitié vides, seront-ils quand même recyclés ?*

NON. Les emballages contenant encore du produit sont éliminés avec le refus et ne sont donc pas recyclables.

*Est-ce que je dois laver mes déchets avant de les mettre dans mon sac/bac jaune ?*

NON. Je ne lave pas les déchets recyclables. Je dois simplement les jeter en vrac et vidés.

**Je peux déposer mes vêtements dans une des bornes à ma disposition :**

- à Neyron (Montée Neuve)
- à Beynost (Parking de la Mairie)

N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'associations caritatives du territoire.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la CCMP au 04 78 55 52 18

# Le tri sélectif : mode d'emploi

➤ Je mets dans le bac des ordures ménagères tous les déchets qui ne se recyclent pas, notamment :



➤ Ampoules (à incandescence)/  
Faïence/Porcelaine/vaisselle  
en verre/miroir



➤ Films plastiques/sacs plastiques/  
pots de fleur en plastique/  
Emballages/gobelets en plastique



➤ Yoghourts/boîtes d'œufs en  
plastique/barquettes en plastique/  
polystyrène

➤ Couches/mouchoirs en papier/  
sopalin

➤ Barquette en bois (fruits)

➤ Je réduis mes déchets ménagers en achetant des produits utilisant peu d'emballages, en triant et, si j'en ai la possibilité, en compostant.



+ QUIZZ

*Est-ce que tous les emballages en plastique se recyclent ?*

NON. Seuls les bouteilles et les flacons sont recyclables. Tous les autres emballages en plastique sont à jeter avec les ordures ménagères.

*Le point vert sur tous les emballages veut dire que l'emballage est recyclable ?*

FAUX. Cela veut dire que le fabricant participe financièrement au programme d'Eco-emballages.

## SACS et BACS en pratique

➤ Je respecte les jours et horaires de collecte pour sortir mes bacs et mes sacs : les collectes commencent dès 5h du matin.

➤ Je place le bac pour les ordures ménagères avec les poignées dirigées vers la chaussée.

➤ Je rentre le bac, une fois vidé, le plus tôt possible pour éviter tout accident lié à sa présence sur la voie publique.

➤ **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le lavage des bacs sera confié à chacun ou à son gestionnaire d'immeuble.**



## Si ...

### 1 ...je déménage, que faire de mon bac pour les ordures ménagères ?

Je contacte la CCMP pour prévenir de mon départ. Le bac reviendra aux prochains résidents de mon habitation. Les bacs roulants sont la PROPRIÉTÉ de la CCMP.

### 2 ...mon bac à ordures ménagères est trop petit, puis-je ajouter des sacs à côté ?

NON ! Ces sacs ne seraient pas collectés. Si le bac est trop petit, bien vérifier que je mets dans les sacs jaunes tous les emballages recyclables.

### 3 ...la famille s'agrandit ?

Jusqu'à 4 personnes, sur présentation d'un justificatif de domicile, j'ai droit à un bac roulant de 140 litres. Au-delà, sur présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille, un bac plus grand me sera remis.

Pour les particuliers, en maison individuelle, SEULS des sacs jaunes me seront distribués.

### 4 ...mon bac est volé ou détérioré ?

Si mon bac est volé, je dépose plainte auprès de la gendarmerie puis je préviens la CCMP qui me fournira un nouveau bac roulant le plus rapidement possible.

Si mon bac est détérioré, je préviens la CCMP qui me le réparera le plus rapidement possible.

**STOP  
PUB**

*Pour réduire le volume  
de vos déchets, collez le **STOP PUB**  
distribué avec ce guide  
sur votre boîte aux lettres !*



Toutes les informations,  
toutes les réponses à vos questions  
sur le site de la CCMP :

[www.cc-miribel.fr](http://www.cc-miribel.fr)

ou au téléphone : 04 78 55 52 18